

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. LEVASSEUR

**Résultats statistiques du recensement de la population
effectué le 24 mars 1901**

Journal de la société statistique de Paris, tome 46 (1905), p. 326-334

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1905__46__326_0

© Société de statistique de Paris, 1905, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

RÉSULTATS STATISTIQUES DU RECENSEMENT DE LA POPULATION EFFECTUÉ LE 24 MARS 1901

Le relevé des nombres d'habitants des communes, cantons, arrondissements et départements a été publié par le Ministère de l'intérieur en 1902 ⁽¹⁾.

Après comptage, les bulletins recueillis ont été transmis au Ministère du commerce, qui a procédé à leur dépouillement.

La publication des résultats de ce dépouillement a commencé en 1904. Dans un rapport présenté le 10 juin au Ministre du commerce par M. Levasseur, au nom du *Comité de contrôle et de publication des résultats du recensement*, se trouvent d'abord résumées les conclusions auxquelles donne lieu l'étude des chiffres de population résidante, pour la France entière. Puis, le rapport commence l'analyse des renseignements portés sur les bulletins individuels (état civil, professions), en étudiant les départements du nord et de l'est (y compris Paris).

Un second rapport du 10 juin 1905 ⁽²⁾ résume les chiffres concernant les départements du sud-est. Des rapports ultérieurs fourniront prochainement une semblable récapitulation pour les départements de l'ouest et du midi et, enfin, une récapitulation générale pour la France entière.

En raison de la répartition des crédits, le tome I^{er} contenant les renseignements analysés dans le premier rapport de M. Levasseur est le seul qui ait pu être encore publié ⁽³⁾. Les autres volumes paraîtront au commencement de l'année prochaine.

Désirant ne pas attendre plus longtemps pour porter les principaux résultats à la connaissance de nos lecteurs, nous donnons ci-après des extraits du premier rapport de M. Levasseur; dans les prochains numéros, paraîtront des extraits analogues des autres rapports.

La Rédaction.

1. *Dénombrement de 1901*. Paris, Imprimerie nationale.

2. *Journal officiel* du 9 juillet 1905.

3. *Résultats statistiques du recensement des industries et professions en 1901*. Paris, Imprimerie nationale.

**RAPPORT (EXTRAIT D'UN) AU MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE,
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES**

PAR LE COMITÉ DE CONTRÔLE ET DE PUBLICATION DES RÉSULTATS DU RECENSEMENT ⁽¹⁾

Paris, le 10 juin 1904.

Dans un rapport inséré au *Journal officiel* du 30 novembre 1903, le *Comité de contrôle et de publication des résultats du recensement* a exposé le plan suivant lequel seraient publiés, au fur et à mesure du dépouillement des formulaires, les résultats du recensement général de la population effectué le 24 mars 1901. Les raisons d'ordre budgétaire qui ont empêché de commencer plus tôt la publication y ont été signalées.

Le premier volume, actuellement composé, paraîtra seulement l'année prochaine : dès à présent, le Comité peut en résumer la substance ; ce résumé est l'objet du présent rapport.

Depuis que la loi du 22 juillet 1791 a prescrit de tenir régulièrement dans les communes des états nominatifs des habitants, des recensements périodiques de la population ont été substitués aux évaluations dont on se contentait auparavant. Une ordonnance de 1822 a prescrit que les recensements fussent effectués tous les cinq ans, afin de permettre une correcte application des nombreuses lois qui visent le résultat du dénombrement des habitants. D'ailleurs, en dehors de ces lois, dont le but est fiscal, administratif ou politique, les recensements permettent de juger de l'étendue d'application et de l'efficacité de ce que l'on a appelé les *lois sociales*, destinées plutôt à favoriser des initiatives qu'à créer des obligations ; mais, pour que les rapports dont les recensements fournissent les éléments fondamentaux offrent des images fidèles de la réalité, il est nécessaire de suivre de près les changements survenus soit dans l'effectif, soit dans la composition de la population.

La répétition fréquente des opérations est aussi une condition indispensable de leur bonne exécution, la principale garantie de l'exactitude des résultats, les chiffres obtenus à des dates rapprochées se contrôlant mutuellement.

En France, les opérations proprement dites de recensement sont exécutées par des agents locaux qui, sous ce rapport, ne dépendent pas directement du pouvoir central et qui opèrent au compte des municipalités. Il en résulte que le travail n'est pas toujours accompli avec le soin qui conviendrait ; certaines municipalités, visant surtout à réduire la dépense, n'apportent pas une attention suffisante, et le pouvoir central ne dispose pas de sanctions efficaces pour leur imposer la règle. Toutefois, quand les opérations se succèdent de cinq ans en cinq ans, le personnel, qui change peu, conserve la pratique des opérations et, si les instructions elles-mêmes subissent peu de changements d'une époque à l'autre, elles finissent par être comprises et à peu près convenablement exécutées. Or ce n'est qu'à la suite d'opérations bien conduites et sur de sérieux documents que le dépouillement peut donner des résultats utiles.

En 1901, pour la première fois, le dépouillement de tous les formulaires du recensement a été effectué par un service central. Ce système, préconisé depuis longtemps, notamment par une commission spéciale qui siégea en 1880 au Ministère de l'intérieur,

1. Le Comité est ainsi composé : MM. LEVASSEUR, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, président ; ASTIER, député ; DE FOVILLE, membre de l'Institut, conseiller maître à la Cour des comptes ; Yves GUYOT, ancien ministre ; Jacques BERTILLON, chef des travaux statistiques de la ville de Paris ; CHAPSAL, directeur du cabinet du ministre ; A. FONTAINE, directeur du travail ; L. MARCH, chef des services du recensement professionnel.

puis par le Conseil supérieur de statistique, est celui qui permet de tirer des documents le plus de renseignements avec le moins de frais et qui assure une interprétation uniforme des faits dénombrés. En 1894, une commission nommée par le Ministre du commerce recommanda aussi le dépouillement central, lors du recensement des industries et professions dont elle avait à tracer le plan. A la suite de ces études, un service central fut chargé de dépouiller la partie professionnelle des bulletins du recensement de 1896. C'est le même service qui a dépouillé les bulletins de 1901.

Avant d'adresser les bulletins et feuilles du recensement au Ministère du commerce, chaque administration municipale établit la liste nominative des habitants résidant dans la commune (présents ou absents, à l'exclusion des individus de passage) et détermine le nombre de ces habitants. Les nombres ainsi recueillis sont transmis au Ministère de l'intérieur, qui dresse l'état définitif et légal de la population et le soumet à l'approbation du Président de la République.

Les chiffres de population légale pour toutes les communes de France, fixés par le décret du 31 décembre 1901, ont été publiés par le Ministère de l'intérieur en un volume qui a paru en 1902. L'analyse des résultats contenus dans cet ouvrage forme la première partie du compte rendu auquel se réfère le présent rapport. La seconde partie présente les résultats du dépouillement des bulletins individuels remplis par les habitants et transmis au service central par les préfets, pour quinze départements du nord et de l'est de la France.

On se bornera ici à de brèves indications ; un compte rendu plus détaillé, préparé par le chef du service du recensement, se trouve en tête du premier volume de la publication.

I. — POPULATION LÉGALE

POPULATION TOTALE

Comme il vient d'être dit, le chiffre légal de la population d'une commune comprend les habitants qui ont dans la commune leur résidence habituelle, qu'ils y soient présents ou non le jour du recensement. En 1901, le nombre total des habitants de la France a été fixé par le décret du 31 décembre au chiffre de 38 961 945.

Par rapport au recensement de 1896, qui avait fourni le chiffre de 38 517 332, l'augmentation est de 444 613 unités, tandis que l'excédent des naissances sur les décès, d'un recensement à l'autre, n'a été que de 220 049 unités. Si l'on admettait que les chiffres sont d'une parfaite exactitude, il résulterait des observations précédentes qu'il y a eu une immigration de 224 564 personnes venues de l'étranger. Nous verrons que cette immigration ne s'est pas produite ; mais on ne peut faire état de la différence entre les chiffres de population admis en 1896 et en 1901, parce que cette différence est de même ordre que l'erreur à craindre dans une aussi vaste opération. L'écart de 224 564 unités correspond à une proportion de 5 unités environ pour 1 000 habitants.

Quoi qu'il en soit, durant la période quinquennale précédente 1891-1896, l'augmentation du chiffre de la population légale n'avait été que de 175 027 unités : l'augmentation a été deux fois et demie plus considérable de 1896 à 1901.

Pour apprécier la valeur de l'accroissement de la population française, il est utile de le comparer à l'accroissement de la population des autres pays. Le tableau suivant groupe un certain nombre d'États européens et met en évidence les chiffres de population constatés de dix ans en dix ans. Les nombres sont exprimés en millions d'habitants recensés sur l'étendue du territoire actuel.

TABLEAU.

Population des divers États européens (en millions d'habitants).

PÉRIODES	FRANCE (TERRITOIRE ACTUEL)	ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE	DANEMARK PROPREMENT DIT (TERRITOIRE ACTUEL)	NORVÈGE	SUÈDE	AUTRICHE (TERRITOIRE ACTUEL)	HONGRIE	SUISSE	ALLEMAGNE (TERRITOIRE ACTUEL)	PAYS-BAS	BELGIQUE	ITALIE (TERRITOIRE ACTUEL)	ESPAGNE	PORTUGAL	RUSSIE D'EUROPE (FINLANDE COMPRIS)
1797-1805 . . .	26,6	15,7	0,9	0,9	2,3	»	»	»	»	»	»	17,2	10,5	2,9	»
1806-1815 . . .	28,4	17,9	»	0,9	2,4	»	»	»	24,7	»	»	14,4	»	»	»
1816-1825 . . .	29,7	20,9	»	1,0	2,6	14,0	»	»	26,3	»	»	19,7	»	3,0	»
1826-1835 . . .	31,7	24,0	1,2	1,2	2,9	15,6	»	»	29,5	2,6	3,8	21,2	»	3,1	»
1836-1845 . . .	32,7	26,7	1,3	1,3	3,1	16,6	»	2,2	32,8	2,9	»	22,0	»	3,4	»
1846-1855 . . .	34,2	27,3	1,4	1,5	3,5	17,5	13,2	2,4	35,1	3,1	4,3	24,3	»	3,5	63,7
1856-1865 . . .	35,2	28,9	1,6	1,7	3,9	18,0	13,7	2,5	37,7	3,3	4,5	25,0	15,7	4,2	»
1866-1875 . . .	35,4	31,5	1,8	1,8	4,2	20,2	15,4	2,7	41,8	3,6	4,8	26,8	»	»	»
1876-1885 . . .	37,0	34,9	2,0	»	4,6	22,1	15,6	2,8	45,2	4,0	5,5	28,5	16,6	4,6	»
1886-1895 . . .	38,3	37,7	2,2	2,0	4,8	23,9	17,5	2,9	49,4	4,5	6,1	»	17,6	5,1	»
1896-1905 . . .	39,0	41,5	2,5	2,2	5,1	26,1	19,2	3,3	56,3	5,2	6,7	33,0	18,2	5,4	115,5

En représentant pour chaque pays, par 100, le nombre des habitants au milieu de la dernière période :

Nombre proportionnels au début et au milieu du siècle.

1797-1805 . . .	78	57	61	60	66	»	»	»	»	»	»	70	70	83	»
1846-1855 . . .	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1896-1905 . . .	114	152	179	147	146	149	143	137	159	168	156	136	121	154	181

D'après la série des coefficients qui figurent dans la dernière ligne du tableau précédent, l'accroissement relatif de la population française au cours de la seconde moitié du siècle ne représente guère plus du tiers du taux d'accroissement dans les autres nations européennes.

On se rend compte encore de la situation relative de la France et des autres États européens en comparant les nombres successifs des habitants de la France aux nombres successifs des habitants de l'Europe et en calculant, à différentes époques, la valeur proportionnelle du chiffre de la population française, lorsque l'on représente par 100 le chiffre de la population globale des États européens.

Voici le tableau des nombres obtenus, de trente ans en trente ans, depuis le commencement du dix-neuvième siècle.

Époques	Population en millions d'habitants		Pour 1 000 habitants de l'Europe, on compte comme habitants de la France
	de l'Europe (1)	de la France	
Vers 1800.	175 (?)	27,3	156
Vers 1830.	216	32,6	151
Vers 1860.	289	37,4	130
Vers 1900.	400	39,0	97

II. — POPULATION PRÉSENTE

RÉSULTATS DU DÉPOUILLEMENT DES BULLETINS INDIVIDUELS RECUEILLIS DANS QUINZE DÉPARTEMENTS

Pour la France entière, le nombre total des bulletins recueillis a été provisoirement évalué au chiffre de 38 597 648 soit un nombre inférieur de 364 261 unités au chiffre légal de la population résidente. Cette différence n'est pas le résultat exclusif de mouve-

1. D'après MM. LEVASSEUR et BODIO. (*Bulletin de l'Institut international de statistique*, t. XII, 2^e livr., p. 106.)

ments de population entre l'intérieur et l'extérieur du pays. Elle résulte surtout des erreurs des opérations. Par suite d'omissions inévitables, le chiffre de la population présente est inférieur au nombre des habitants effectivement présents. Ils ne comprennent d'ailleurs pas les corps de troupe de terre ou de mer, ni les marins du commerce qui se trouvaient hors de France à l'époque du recensement (1). D'autre part, l'évaluation de la population résidante résulte du comptage dans chaque commune de personnes présentes et de personnes absentes ; malgré la précision des instructions, les absents risquent d'être comptés deux fois, d'abord comme absents, au lieu de résidence, puis comme présents, à l'endroit où ils sont de passage. Il en résulte que le chiffre de population présente est inférieur au chiffre de population résidante.

Les résultats relatifs à la population présente se divisent en deux parties : l'une consacrée à toute la population et aux conditions civiles des personnes, sans égard à leur profession, l'autre consacrée seulement aux personnes exerçant une profession, à la population dite active.

Nous rappelons qu'en 1896 le dépouillement central a été appliqué seulement à la population active, tandis que les tableaux relatifs à l'ensemble de la population, sans égard à la profession, ont été élaborés dans les communes. De plus, la partie non professionnelle des bulletins n'a pas été transmise au service central, qui a reçu seulement la partie professionnelle. Les indications relatives à l'état civil des personnes avaient été reportées sur cette partie professionnelle par les agents recenseurs : de là, beaucoup de lacunes et d'inexactitudes.

En 1901, le dépouillement a porté sur la totalité des bulletins ; ceux-ci ont été transmis au service central tels qu'ils avaient été recueillis.

Sur le bulletin de 1901, la question relative à l'âge a été modifiée dans l'espoir d'obtenir des réponses plus exactes. Au lieu de demander au recensé son âge, on lui a demandé la date de sa naissance.

Grâce à cette indication plus précise, on a pu classer mois par mois les enfants de moins d'un an ; au delà d'un an, le classement a été effectué année par année.

Les résultats qui vont être sommairement analysés portent, avons-nous dit, sur quinze départements situés autour de Paris, soit au nord et à l'est de la capitale. Ce sont :

Seine.	{ Paris.	Oise.	Aisne.	Meurthe-et-Moselle.
	{ Banlieue.	Somme.	Ardennes.	Vosges.
Seine-et-Oise.		Pas-de-Calais.	Marne.	Haute-Marne.
Seine-et-Marne.		Nord.	Meuse.	Aube.

On citera peu de nombres absolus, parce qu'il serait trop long de reproduire les chiffres relatifs aux quinze départements, et que des nombres s'appliquant à des groupes de départements formés plus ou moins arbitrairement n'offriraient généralement pas un grand intérêt. On signalera plutôt des rapports, afin de mettre en évidence, soit la distribution des habitants entre les diverses catégories démographiques, soit les changements de composition de ces catégories depuis le précédent recensement, soit les différences que l'on observe à cet égard d'une partie à l'autre du territoire étudié. Afin de simplifier et de

1. D'après les renseignements fournis par les ministères de la guerre et de la marine, on comptait, au moment du recensement :

Troupes présentes	{ Français	54 611
en Algérie.	{ Indigènes	19 002
Corps expéditionnaire de Chine		17 547
Troupes présentes aux colonies		23 325
Marins embarqués (marine de l'État et marine du commerce) .		28 286

condenser l'analyse, il sera commode de grouper les départements en quatre parties ainsi constituées :

A) Paris (1 ville).	2 660 559
B) Environs de Paris (3 départements : banlieue de Paris, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne).	1 993 972
C) Région du nord (5 départements : Oise, Somme, Pas-de-Calais, Nord, Aisne)	4 260 456
D) Région de l'est (les 7 autres départements).	2 393 394

MOUVEMENT DE LA POPULATION ACTIVE DANS LES PRINCIPAUX GROUPES D'INDUSTRIES

Quoique les groupements d'industries soient toujours un peu arbitraires, ils sont cependant commodes pour la représentation des chiffres. On a vu plus haut qu'à Paris sur 1 000 habitants, 250 étaient occupés dans l'industrie en général.

Le groupe industriel le plus important est celui du vêtement qui, dans les 15 départements considérés, occupe, en 1901, 54 habitants sur 1 000 au lieu de 49 en 1896. C'est à Paris que les industries du vêtement font vivre la fraction la plus importante de la population : 102 personnes sur 1 000 en 1901 contre 98 en 1896.

Le groupe des industries textiles proprement dites occupe, dans l'ensemble des 15 départements, 38 habitants sur 1 000, au lieu de 39 en 1896 ; la diminution semble provenir de la région du nord où l'on compte actuellement, dans les industries textiles, 66 personnes sur 1 000, au lieu de 69 cinq ans avant ; dans l'Est, la proportion est devenue plus forte : 50 au lieu de 47.

Le groupe le plus important après les précédents est celui du travail des métaux, qui, métallurgie comprise, occupe le trentième de la population. Il est intéressant de remarquer que la fraction de la population qui se rattache au travail des métaux est plus considérable à Paris que dans les autres régions. Dans toutes, on constate un sensible progrès depuis 1896.

D'ailleurs, à part les industries textiles, on observe pour tous les groupes professionnels une augmentation du nombre des personnes qui y sont attachées.

Dans les 15 départements, le groupe des *mines* comprend 100 000 personnes actives contre 77 000 en 1896 ; dans la région nord, on en compte 92 000 au lieu de 72 000, et dans le seul département du Pas-de-Calais, 62 000 au lieu de 46 000 en 1896.

En mars 1901, les *carrières* occupaient 25 000 personnes ; le chiffre était de 24 000 en mars 1896.

Les *industries de l'alimentation*, toutes catégories réunies, groupaient en 1901 près de 170 000 personnes au lieu de 153 000 en 1896 ; dans l'Est, 32 000 contre 29 000.

La minoterie, la fabrication du beurre et du fromage employaient ensemble 17 000 personnes : la fabrication du sucre et celle de l'alcool employaient en mars 1901, c'est-à-dire après la campagne sucrière, 23 000 personnes localisées dans les cinq départements de la région du nord ; la fabrication des vins, liqueurs et spiritueux, 11 000, dont un peu plus de 5 000 dans la Marne, pour la fabrication des vins de Champagne (moins de 6 000 en 1896) ; la fabrication de la bière, du cidre, etc., 21 000, dont près de 9 000 dans le département du Nord (8 000 en 1896) ; les fabriques de conserves et de produits alimentaires divers, 33 000 ; la boulangerie et la pâtisserie, 60 000. Pour l'ensemble des industries du groupe, le nombre des grands établissements, ceux qui occupent plus de 100 ouvriers, s'est accru en cinq ans de 74 à 83.

Les *industries chimiques* occupent 52 000 personnes au lieu de 42 000 en 1896, dont 19 000 dans les environs de Paris contre 13 000 en 1896. Le nombre des grands établissements a passé en cinq ans de 52 à 73.

Les *fabriques de caoutchouc, de papier, de carton, etc.*, comprennent 37 000 personnes actives contre 31 000 en 1896, dont 11 000 dans les environs de Paris (au lieu de 8 000 en 1896). On comptait, en 1896, 49 grands établissements; il en a été relevé 73 en 1901.

Les *industries polygraphiques, industrie du livre, photographie, etc.*, occupent 58 000 personnes contre 49 000 en 1896; à Paris, le personnel de l'imprimerie s'est accru de 22 000 à 26 000. On comptait, en 1896, 63 grands établissements; on en a trouvé 76 en 1901.

Au groupe des *industries textiles proprement dites* ont été rattachées, en 1901, 440 000 personnes actives, au lieu de 435 000 en 1896. L'effectif du personnel, comme on l'a vu plus haut, a fléchi dans la région du nord de 29 000 en 1896 à 282 000 en 1901; par compensation il s'est accru dans l'Est de 113 000 à 120 000.

Les industries du lin et de ses succédanés (sans la fabrication de la toile) emploient plus de 30 000 personnes dont 24 000 dans le département du nord (contre 23 000 en 1896); la fabrication de la toile emploie 48 000 personnes, dont un peu plus de 31 000 dans le département du Nord et 13 000 dans la Somme, mais, tandis que dans ce dernier département l'effectif est sensiblement plus nombreux qu'en 1896, il s'est produit au contraire une réduction de personnel dans le département du Nord.

L'industrie cotonnière proprement dite emploie 72 000 personnes; dans la Somme, l'effectif (fabrique de velours compris) a peu varié; dans le département du Nord, il s'est élevé de 17 000 à 20 000; dans les Vosges (fabriques de toile comprises), de 34 000 à 38 000.

L'industrie lainière, qui groupe 120 000 personnes dans les 15 départements, accuse une décroissance dans le département du Nord; de 90 000 en 1896, on est descendu à 78 000, en comprenant peignages, filatures, tissages et fabriques de nouveautés; décroissance aussi dans l'Aisne de 8 500 à 5 500 et dans la Marne, où l'effectif est tombé de 14 000 à 12 000.

Les établissements de teinture et d'apprêt emploient 27 000 personnes; la bonneterie 41 000, dont 9 000 dans la Somme et 21 000 dans l'Aube, sans changement sensible depuis 1896.

Les fabriques de dentelles, tulles, broderies, etc., occupent 65 000 personnes. A Paris, 12 000 contre 9 000 en 1896; dans le Pas-de-Calais, 11 000 au lieu de 10 000 en 1896; dans l'Aisne, 7 000, soit un peu plus qu'en 1896; en Meurthe-et-Moselle, 8 000 au lieu de 5 000; dans les Vosges, 16 000 au lieu de 14 000.

Dans ces deux derniers départements, les chiffres comprennent le personnel occupé à la broderie en perles exécutée à la main, industrie familiale dont il est intéressant d'enregistrer le continu développement.

Les fabriques de passementerie, rubans, etc., occupent 14 000 personnes.

Dans le groupe des industries textiles, on comptait, en 1896, 815 grands établissements de plus de 100 ouvriers; on en a relevé 828 en 1901.

Le groupe du *vêtement et du travail des étoffes* englobe 620 000 personnes au lieu de 537 000 en 1896. A Paris, l'effectif s'est accru de 248 000 à 278 000; dans les environs de Paris, de 99 000 à 125 000; dans la région du nord, de 118 000 à 137 000; dans l'Est, de 72 000 à 79 000.

Dans ce groupe, on distingue les gros ouvrages en tissus, qui occupent 22 000 personnes, la confection proprement dite des vêtements, à laquelle collaborent 356 000 personnes (à Paris, le personnel de la couture pour dames s'est élevé de 109 000 à 118 000 en cinq ans), les fabriques de lingerie, où travaillent 66 000 personnes, dont 31 000 à Paris (26 000 en 1896), les fabriques de chapeaux et les fabriques de chaussons, 35 000 (14 000 mo-

distes à Paris au lieu de 11 000), la fabrication des fleurs et plumes, 27 000, pour les trois quarts à Paris, mais sans augmentation ; enfin, le blanchissage, auquel travaillent 113 000 personnes, dont 35 000 à Paris (33 000 en 1896), 25 000 dans le reste du département de la Seine (20 000 en 1896), 14 000 en Seine-et-Oise (13 000 en 1896).

De 79 en 1896, le nombre des grands établissements du groupe du vêtement s'est élevé en 1901 à 103.

Le travail des *pailles, joncs, crins*, etc., occupe 24 000 personnes (au lieu de 21 000 en 1896), dont 7 000 dans l'Aisne et les Ardennes (comme en 1896), pour la vannerie. Dans ce groupe, la fabrication ne tend pas à se concentrer dans de très grands ateliers.

Le groupe des *cuir et peaux* occupe 118 000 personnes, dans les quinze départements, au lieu de 116 000 en 1896. La mégisserie, tannerie, en emploie 20 000 ; la fabrication des chaussures, 78 000. Dans le département de la Seine, le personnel de cette fabrication est de 23 000 personnes, sans changement depuis 1896 ; dans la Somme, il a varié de 5 000 à 6 000.

Par suite de relevés plus précis des ateliers familiaux et du travail à domicile, le nombre des grands établissements occupant plus de 100 ouvriers a été ramené de 75 à 68.

Dans les *industries du bois*, travaillent 225 000 personnes au lieu de 211 000 en 1896. Le sciage et la charpente en groupent 91 000 ; le charronnage et la carrosserie, 28 000 ; l'ébénisterie, 42 000, dont 25 000 à Paris, au lieu de 21 000 en 1896 ; les fabrications d'ustensiles divers, 25 000 ; la tabletterie et la broserie, 35 000 ; dans l'Oise, la tabletterie occupe 8 000 personnes contre 6 000 en 1896 ; à Paris, elle occupe 6 000 personnes, sans grand changement.

Dans l'ensemble des industries du bois, le nombre des grands établissements s'est élevé de 68 à 93.

La *métallurgie* ou fabrication des métaux occupe 40 000 personnes contre 31 700 en 1896 ; le département du Nord et celui de Meurthe-et-Moselle, où ce groupe d'industries est principalement localisé, participent tous deux de ses progrès. On y compte surtout de grands établissements ; 48 employaient plus de 100 ouvriers en 1896 : ce nombre s'est accru de 4 unités en 1901.

Le groupe du *travail des métaux communs* comprend 326 000 personnes au lieu de 267 000 en 1896 ; on le décompose en divers sous-groupes : grosses forges et taillanderie, 66 000 personnes, dont 12 500 dans les Ardennes, au lieu de 10 700 en 1896 ; clouterie et articles divers, 15 000 ; charpente en fer et serrurerie, 31 000, dont 12 000 à Paris, au lieu de 10 000 en 1896 ; chaudronnerie, fonderie, construction mécanique, 113 000, dont 35 000 dans le département de la Seine, au lieu de 28 000 ; 28 000 au lieu de 21 000 dans le Nord ; dans les Ardennes, 8 500 au lieu de 7 700 ; la fabrication des machines à coudre, vélocipèdes et automobiles, qui n'occupait en ateliers dans le département de la Seine que 3 500 personnes en 1896, en occupe 10 000 en 1901.

La fabrication des machines et appareils électriques figure à Paris pour 9 000 personnes au lieu de 5 000 en 1896.

La fabrication d'articles divers en métal occupe 40 000 personnes ; la ferblanterie, 17 000.

De 1896 à 1901, l'effectif total du groupe des métaux communs s'est élevé à Paris de 91 000 à 113 000 ; dans les environs de Paris, de 34 000 à 48 000 ; dans la région du nord, de 81 000 à 97 000 ; dans l'Est, de 60 000 à 67 000.

Le nombre des grands établissements de plus de 100 ouvriers, affectés au travail des métaux communs, s'est considérablement accru depuis 1896, passant de 314 à 414.

Les groupes des *métaux fins* et des pierres précieuses comprennent 24 000 personnes au lieu de 22 000 en 1896. A Paris, la fabrication de la bijouterie emploie 13 000 personnes, contre 11 000 en 1896. Un grand établissement de plus qu'en 1896, soit 11 en 1901.

Aux groupes de la *taille des pierres* et du *bâtiment* se rattachent 235 000 personnes en 1901, au lieu de 225 000 en 1896.

Dans ces groupes, 96 grandes entreprises de plus de 100 ouvriers, contre 95 en 1896.

Le groupe du *travail des pierres et terre au feu* (céramique et verrerie) comprend 69 000 personnes, au lieu de 62 000 en 1896 ; l'effectif a passé de 27 000 à 31 000 dans la région du nord, de 13 000 à 15 000 dans les environs de Paris, ainsi que dans l'Est. Les briqueteries, poteries, etc., emploient près de 20 000 personnes ; la verrerie, 27 000, dont 10 000 dans le département du Nord (9 000 en 1896).

Dans le groupe, le nombre des grandes entreprises de plus de 100 ouvriers s'est notablement accru, passant de 112 en 1896 à 145 en 1901.

Dans le groupe des *transports*, on a compris 216 000 personnes au lieu de 179 000 en 1896 ; de ces personnes, les chemins de fer et tramways, à eux seuls, emploient près de 130 000.

Au groupe des *commerces divers* se rattachaient, en 1896, 627 000 personnes ; le chiffre est de 724 000 en 1901. Dans ce nombre, le commerce des liquides, les débits de boissons, restaurants et hôtels, entrent pour 250 000.

Le *commerce forain* et les *spectacles* ont vu leur personnel commercial s'élever de 27 000 à 31 000 personnes.

Les *banques* et *sociétés d'assurances ou financières*, qui occupaient, en 1896, 31 000 personnes, en occupent 39 000 en 1901.

Les chiffres comparatifs qui précèdent montrent combien sont parfois importants et rapides les changements survenus en cinq années dans la situation professionnelle des habitants et dans l'importance relative des industries. On s'est d'ailleurs borné, au cours de cet exposé, à signaler les particularités les plus saillantes que suggère un examen sommaire des résultats du recensement de 1901.

Le dépouillement des bulletins individuels a fourni des données beaucoup plus nombreuses que celles qui ont été signalées dans ce rapport, et ces données peuvent être utilisées pour d'autres études. On citera par exemple la répartition de la dépopulation suivant l'âge, année par année, et même mois par mois pour la première année, qui peut servir à l'établissement des tables de mortalité, le classement des personnes actives dans chaque industrie, suivant l'âge, la situation de famille, la nationalité, le lieu de naissance, l'instruction, éventuellement suivant la durée du chômage, suivant les professions accessoires, les spécialités de travail, etc.

Le but de ce rapport n'était pas de présenter dès maintenant, et pour une partie seulement du territoire, une analyse détaillée qui sera mieux à sa place lorsque les résultats complets applicables à la France entière seront connus.

Il a simplement pour objet de montrer par quelques exemples le parti que l'on peut tirer des renseignements rassemblés dans le premier volume de la publication et de signaler dès l'abord le grand intérêt scientifique et l'utilité sociale des éléments démographiques que met au jour le dépouillement du recensement.

Pour le Comité :

Le Président,
E. LEVASSEUR.